

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
RÉUNION DU 11 JUILLET 2023  
PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le onze juillet deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Roches, selon convocation le 27/06/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Didier THEVENET a été désigné secrétaire de séance.

**Présents (23) :**

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe (délibérations n° 2023-036 à n° 2023-042), DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

**Absents ayant donné pouvoir (1)**

APPERE Roger donne pouvoir à GUYOT Pierre,

**Excusés séance (3) :**

DARVENNE Céline, MOREAU Adrien, POIRIER Michel.

**Excusé délibérations (1)**

CHAVANT Philippe (délibérations n° 2023-043 à n° 2023-047)

\*\*\*

***Début de la séance à 19h07***

**Intervention de l'Association Marche pro Santé :**

Dr NICOLAS débute sa présentation en remerciant la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche dont la commune de Genouillac pour avoir installé des pôles Santé et un site Santé central sur le Territoire.

Dr NICOLAS poursuit en abordant plusieurs points et précisions sur le futur Site Santé central et l'offre médicale et paramédicales prévue :

-Mise à disposition de logements à destination des internes en médecine ou remplaçants exerçants sur le territoire. Ceci ouvrira la possibilité de loger des futurs doctorants en formation sur le Territoire sur un ou deux ans.

-Une sage femme consultera sur le site 1 fois par quinzaine. La salle de réunion servira alors de salle de préparation à l'accouchement.

-Le site accueillera également une diététicienne, une infirmière ASALEE en charge de la prévention des risques du tabac, du diabète ou autres pathologies). Aussi des séances d'éducation physique adaptée seront proposées.

Une infirmière en pratique avancée (IPA) pourra accueillir des patients. La pratique avancée visant l'objectif d'améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

En outre, cela permet aussi une consultation « avancée » et la délivrance d'un renouvellement d'ordonnance.

- Il évoque également le site Autonomie qui réunira le service des soins infirmiers à domicile ainsi que les service d'aides à domicile.

Enfin, dans un soucis de communication auprès de futurs médecins généralistes, Dr Nicolas souhaiterait que les communes de Bonnat et Châtelus-Malvaleix se positionnent sur les conditions d'accueil au sein de leur pôle (secrétariat, gratuité...). Une réunion est fixée le lundi 17/07/2023 à 14h00 à la CCPCM avec les maires de Genouillac, Bonnat, Châtelus-Malvaleix, le Président de la CCPCM et le Président de Marche Pro Santé.

\*\*\*\*\*

## **EAU/ASSAINISSEMENT : RETOUR SUR ÉTUDE AEP/ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dans le cadre de l'étude réalisée par le cabinet FINANCE CONSULT ADALTYS réalisée entre le 20 janvier 2022 et le 30 mai 2023, une présentation a été faite le 30 mai dernier aux UGE et aux communes qui gèrent le dispositif assainissement collectif.

Cf. Annexe N° 1 : étude AEP/assainissement collectif.

Les principaux points de l'étude AEP et assainissement collectif ont été présentés à l'assemblée lors de cette séance.

\*\*\*\*\*

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-036**

#### **SANTÉ : CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LE SITE AUTONOMIE**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

*M. Jean-Claude AUROUSSEAU prend la parole pour présenter ce point :*

Dans le cadre du projet d'extension du site santé par la création d'un « site autonomie » ;

Vu la décision de bureau n° DB 2023-017 du 11 avril 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment services à l'autonomie sur la parcelle sise ZN94 au Poteau à Genouillac ;

Une consultation a été lancée le 15 mai 2023. À celle-ci, trois architectes ont répondu.

Les offres reçues ont été étudiées le 21 juin 2023 lors de la séance du Bureau communautaire.

L'analyse a été présentée à l'assemblée lors de la séance du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SARL BAUDOUIN Béatrice Architecte pour un montant de 48 000 € H.T.

- **AUTORISE** la Présidente à signer les actes d'engagement et tout document relatif au dossier.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-037**  
**ÉCONOMIE : MODIFICATION DISPOSITIF D'AIDES**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

*M. Camille CARCAT présente la délibération.*

Vu la Convention SRDEII signée entre le Conseil Régional et la Communauté de Communes le 16 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2021.1871 CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 novembre 2021 approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu l'avenant à cette convention autorisant la mise en place d'aides directes aux entreprises jusqu'en décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2021-080 BIS portant sur la mise en place du dispositif d'aides directes aux entreprises ;

La Communauté de Communes a souhaité s'impliquer dans le développement du tissu économique territorial en mettant en place des aides directes aux entreprises.

Ce dispositif d'aides financières est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aujourd'hui, 17 décisions d'aides financières (subventions et prêts d'honneur) ont été établies pour un montant total de 89 881€, dont 44 017€ de subvention.

Le dispositif d'aides présenté contient 11 actions différentes à destination de 8 filières d'activités. Les intitulés de ces aides sont :

- Accompagnement des porteurs de projets,
- Faciliter le démarrage/lancement d'une activité (dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise) sous forme de prêt d'honneur,
- Création, maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services,
- Aides aux prestations de conseil dans un projet de développement économique,
- Accompagner la diversification agricole,
- Accompagnement aux usages numériques,
- Activités ambulantes complémentaires à une activité sédentaire,
- Accompagnement aux investissements immobiliers,
- Création, développement et labellisation de l'hébergement touristique sur le territoire, développer et qualifier le parc d'hébergements,
- Équipements touristiques structurants,
- Soutien à l'amélioration et à la régénérescence de haie.

Aujourd'hui, après l'expérience des dossiers que la commission économie a pu étudier depuis début 2022, le dispositif nécessite quelques ajustements :

- L'arrêt de la multiplicité de financement de la Communauté de Communes pour une seule entreprise,
- La présentation du projet par l'entreprise auprès de la commission à partir de 5 000€ d'aide prévisionnelle,
- Le versement en une seule fois pour toutes les subventions, des modifications de règles sur certains dispositifs.

Les documents modifiés sont à retrouver dans l'annexe ci-joint.

*M. Sylvain DUQUEROIX soumet l'idée que le Maire de la commune où est implantée l'entreprise demandeuse de l'aide soit présente aux commissions d'attributions.*

*M. Philippe CHAVANT demande que les Maires soient tenus informés de chaque attribution d'aide accordée à une entreprise implantée sur leur commune.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,**

**-APPROUVE**

- Les modifications du dispositif d'aides aux entreprises et les 11 aides proposées,
  - Les modifications du règlement d'intervention général,
  - Les modifications du modèle de convention Entreprise – CCPCM,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions après instruction par la chargée de mission et l'avis favorable du vice-président pour les aides inférieures à 2 500 €,
- **AUTORISE** le bureau à octroyer des aides supérieures à 2 500 € après avis de la commission économique.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-038**

**ÉCONOMIE : CHOIX DE L'APPUI A MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE ZN 24**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

Vu les compétences Développement Économique et Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°2021-055 en date du 20 septembre 2021 portant sur le projet de bâtiment d'accueil d'entreprises sur la parcelle ZN 24 et la signature d'un bail avec un investisseur photovoltaïque ;

Il a été convenu d'aménager au fur et à mesure un bâtiment de 1 600m<sup>2</sup> en plusieurs blocs pour des locations aux entreprises. Le bâtiment sera installé sur la partie Nord de la parcelle. Une réflexion est portée sur la division de cette parcelle pour un deuxième projet.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes doit réaliser les travaux de terrassement et d'accessibilité à cette parcelle pour que la première partie du bâtiment puisse être réalisée (toiture photovoltaïque), puis l'aménagement d'une première location. La Communauté de Communes a consulté des entreprises pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux de terrassement et VRD.

Trois offres ont été reçues, dont une non-conforme. Le bureau du 21 juin a étudié ces offres.

Après lancement de la consultation, nous avons pris connaissance de l'obligation de réalisation d'un dossier loi sur l'eau pour l'aménagement de cette parcelle. Une offre propose une mission complémentaire à ce sujet.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** M.le Président à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'études INFRALIM pour un montant de 5 900€ HT, avec une mission complémentaire Dossier Loi sur l'eau de 2 600€ HT, soit un montant total de 8 500€ HT.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-039****CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RECENSEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN CREUSE**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

Vu les compétences Développement Économique et Immobilier d'Entreprises de la Communauté de Communes ;  
La loi « Climat et Résilience » approuvée le 22 août 2021 prévoit que les autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des Zones d'Activités Économiques, tel que cela est défini aux articles L. 318-8-1 et L.318-8-2 du code de l'urbanisme, sont chargées d'établir un inventaire de ces zones situées sur le territoire sur lesquelles elles exercent ces compétences.

Par un courrier du 19 juin 2023, la Préfecture de la Creuse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse nous proposent une convention de partenariat à titre gracieux afin d'établir ce référencement sur notre territoire.

Annexe : « Projet convention ZAE ».

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISER** le Président à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-040****CONTRACTUALISATION : CTRRTE, MISE À JOUR 2024 DE LA PRIORISATION DES PROJETS**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	21*	21	0

\* 3 abstentions

Vu la délibération n°2021-083 en date du 08/12/2021 qui valide le contrat territorial de ruralité, de relance et de transition écologique (CTRRTE) ;

Vu la délibération n°2021-084 en date du 08/12/2021 priorisant les actions du CTRRTE pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n°2022-055 en date du 22/09/2022 priorisant les actions du CTRRTE pour l'année 2023 ;

Lors de la séance du conseil communautaire, une liste de projets sera proposée au vu de la priorisation de l'année précédente et de la consultation auprès des Mairies réalisée par les services de la Communauté de communes Portes de la Creuse en marche.

Dans le cadre du CTRRTE, il est demandé de rédiger des fiches actions individuelles sur 5 projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Il est proposé de retenir les actions suivantes au titre de l'année 2024 :

- Création Pôle de santé à CHÂTELUS-MALVALEIX
- Restructuration du bâtiment mairie/école et Utilisation énergie renouvelable à MÉASNES
- Site Autonomie de la CCPCM
- Utilisation énergie renouvelable pour bâtiments communaux à LA CELLETTE
- Création d'un gîte à NOUZIERS

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix et avec 3 abstentions, le Conseil Communautaire :

- VALIDE les actions prioritaires pour 2024,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-041**

**CONTRACTUALISATION : CONVENTION ANIMATION PVD AVEC AAA**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

Dans le cadre du programme d'animation « Petite Ville de Demain » - État-Département, l'agence pour les communes de Genouillac et Bonnat, il est nécessaire de poursuivre l'animation pour les 3 années à venir en intégrant la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

Annexée à la présente délibération : « convention animation » .

*M. Sylvain DUQUEROIX demande ce que le programme a réellement apporté jusqu'à maintenant.*

*M. Philippe CHAVANT précise que ce programme d'animation permet aussi pour les communes d'avoir des moments où elles se projettent et que cela donne une dimension "supra-communale".*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ACTE la poursuite du programme d'animation « PVD » pour les 3 années à venir,
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette convention

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-042**

**CONTRACTUALISATION : APPEL À PROJET MASSIF CENTRAL**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	24	24	24	0

*M. Jean-François GENEVOIS présente la proposition de délibération suivante.*

Pour faire suite à l'Appel à Projet Massif Central « Relever le défi démographique » dont la Communauté de Communes a été lauréate avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret qui a permis à la Communauté de Communes de bénéficier d'un appui financier sur une ingénierie Accueil Attractivité à 20 % sur notre EPCI de 2018 à 2021.

Depuis 2021 et après désengagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, cette mission a été reprise sur quelques actions par les deux postes de coordinateur Tiers-Lieu et de Développement Économique. Aujourd'hui, la Communauté de Communes réitère son souhait de développer l'attractivité de son territoire au sein du Massif Central.

Pour se faire, le financement d'une partie des deux postes est nécessaire pour la réalisation d'actions plus pérennes et régulières.

Le temps estimé sur cette mission d'Attractivité est de 0,5 ETP sur chaque poste.

- **Le plan d'action sera décliné en quatre objectifs :**
  - Développer une culture de l'accueil
  - Construire une offre globale d'installation et d'intégration
  - Diffuser, promouvoir et prospecter
  - Accompagner les porteurs de projet
- **Le plan de financement serait le suivant :**

**Tableau Prévisionnel du 01/01/2024 au 31/12/2026**

DÉPENSES SUR LA PÉRIODE		RECETTES SUR LA PÉRIODE		
Frais de personnel (2 x 0,5 ETP sur 3 ans)	120 000€	FEDER (Massif Central)	60 %	72 000€
		Autofinancement CCPCM	40 %	48 000€
<b>TOTAL</b>	<b>120 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>120 000€</b>

Ces montants seront ajustés une fois la candidature validée et selon les évolutions de coût de personnel.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **DÉCIDE** de poursuivre la mission d'accueil/attractivité engagée depuis plusieurs années,
- **VALIDE** le plan d'objectifs annoncés ci-dessus,
- **SOLLICITE** un accord de cofinancement de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil qui correspond pleinement à l'axe 7 : Promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central » du programme régional FEDER,
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour le plan de financement ci-dessus, qui pourra cependant être ajusté par M. le Président,
- **DÉSIGNE** M. Jean-François GENEVOIS comme élu référent sur cette thématique,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

\*\*\*\*\*

*20h33 : M. Philippe CHAVANT quitte la séance. Il est excusé pour les délibérations suivantes.*

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-043**  
**ENFANCE/JEUNESSE : CAPACITÉ D'ACCUEIL CRÈCHE**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0

*Monsieur Pierre Guyot présente le point suivant.*

Rappelant que le nombre d'agrément à la crèche fixe est actuellement de 10 places.

Au vu des demandes, un accueil temporaire pour 2 enfants supplémentaires a été testé depuis le 08 avril 2023.

Il s'avère que le besoin se pérennise et que la PMI accepte de délivrer à la structure 2 agréments supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- ACTE la modification du nombre d'agrément détenus par la crèche.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-044**  
**ENFANCE/JEUNESSE ALSH: TARIFICATION SORTIE « LOUPS DE CHABRIÈRES »**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0

Dans le cadre de l'organisation d'une sortie en soirée le mercredi 9 août 2023 pour participer à la soirée de contes à Chabrières, 2 animatrices prendront en charge les enfants inscrits (24 maximum) à cette soirée à partir de 18h et jusqu'au retour de Chabrières prévu vers minuit.

- Le repas du soir est prévu par le centre de loisirs.
- Le transport se fera en bus avec l'entreprise Gaudon.
- Le tarif de l'entrée à Chabrières est de 7€ / enfant.

**Proposition de tarifs pour la soirée à Chabrières (incluant le repas du soir) :**

QUOTIENT	TARIF
< 600 €	10,00 €
601 € à 1000 €	11,00 €
> 1001 €	12,00 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- VALIDE les tarifs ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-045****ENFANCE/JEUNESSE ALSH: TARIFICATION SORTIE « NUIT CAMPING »**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0

Dans le cadre de l'organisation d'une nuit de camping (dans yourtes) le jeudi 20 juillet 2023 pour les enfants de 6 à 8 ans, au centre de loisirs à Châtelus-Malvaleix, 2 animatrices prendront en charge les enfants inscrits (16 maximum) à cette nuitée à partir de 18h et jusqu'au lendemain.

- Le repas du soir et le petit déjeuner sont prévu par le centre de loisirs.
- Des animations organisées par les animatrices sont prévues pour la soirée.
- Les enfants dormiront dans des yourtes qui seront installées pour l'occasion.

**Proposition de tarifs pour « la nuit camping » à Châtelus-Malvaleix :**

QUOTIENT	TARIF
< 600 €	10,00 €
601 € à 1000 €	11,00 €
> 1001 €	12,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE les tarifs ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-046****ÉCOLE MOUTIER- MALCARD : VALIDATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0


Rappelant qu'il est nécessaire de fixer des tarifs de la restauration et de la garderie du Groupe scolaire Marcel Richard pour l'année 2023-2024 ;

- **Vu Les tarifs de la CANTINE appliqués ces dernières années :**

Catégories	Tarifs au 01/08/19	Tarifs au 01/08/20	Tarifs au 01/08/21	Tarifs au 01/08/22	Proposition Tarifs au 01/08/23
Enfants déjeunant régulièrement	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,35 €	3,35 €
Enfants déjeunant occasionnellement	3,80 €	3,80 €	3,80 €	3,85 €	3,85 €
Adultes	6,40 €	6,40 €	6,40 €	6,45 €	6,45 €

➤ Il est proposé de maintenir les tarifs 2022-2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

- **Vu Les tarifs de la GARDERIE appliqués ces dernières années :**

Catégories	2019/2020	2020/2021	 2021/2022	2022/2023
Séance le matin ou le soir	0,50	0,50	0,60*	0,60
Séance du matin et du soir	0,80	0,80	0,90*	0,90
¼ d'heure en cas de retard	3,00	3,00	3,00	3,00

\* Tarifs exprimés en €.

\*Dernière augmentation par délibération n°2021-048 du 12 juillet 2021 : +0,10 centimes

- **Il est proposé d'augmenter les tarifs de la GARDERIE comme ci-après, (soit + 0,05 centimes) :**

Catégories	Augmentation	Nouveaux Tarifs au 01/08/2023
Séance le matin ou le soir	+ 0,05 €	0,65 €
Séance du matin et du soir	+ 0,10 €	1,00 €
¼ d'heure en cas de retard	+ 0,00 €	3,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** l'évolution des tarifs de la GARDERIE pour 2023-2024 comme ci-dessus ;
- **DE VALIDER** le maintien des tarifs actuels de la CANTINE pour 2023-2024.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-047**

**FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE - DM N°1 AU BUDGET LOULOUBUS**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	23	23	23	0

*M. Jean-François BOUCHET présente cette proposition de délibération.*

Compte tenu d'un besoin de financement de 4,00 € et de la nécessité de rééquilibrer les crédits disponibles au chapitre 21 et 23,

Il est proposé d'effectuer les virements de crédits en procédant aux ajustements suivants :

Objet	Recettes	Dépenses
2158-		40 000,00 €
2313-	40 000,00 €	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 au budget LOULOUBUS.

\*\*\*\*\*

Le Président, Guy MARSALÉIX présente les dernières décisions de Bureau et du Président :

### DÉCISION DU BUREAU

**DÉCISION DU BUREAU N° DB 2023-023BIS (ANNULE ET REMPLACE DÉCISION N° DB 2023-023  
EN DATE DU 21 JUIN 2023  
AIRE DE JEUX ROUSSILLE II : AVENANT CONCERNANT LE LOT 2**

Lors de l'avancement des travaux pour la création de l'aire de jeux dans les arbres, des changements se sont révélés nécessaires.

Il a été nécessaire d'établir deux avenants concernant le lot n° 2.

**Avenant n°1 du lot 2 : Sol Aire de jeux**

La configuration de l'aire de jeux et les plans fournis par l'entreprise « Amazone Adventure » font ressortir que l'installation du sol s'avère plus complexe que prévue.

De fait, des outils supplémentaires et un allongement du temps d'intervention pour la réalisation des travaux sont nécessaires.

Type prestation	TVA	Montant Initial de la prestation	Montant de l'avenant	Montant Initial	Marché initial	Marché avec avenant
Installation aire de jeux	Non assujetti		550,00 €	3 650,00 €	3 650,00 €	4 200,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau

- A VALIDÉ l'avenant n°1 concernant le lot 2,
- A AUTORISÉ le Président à signer les actes nécessaires à la présente décision.

\*\*\*\*\*

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

**DÉCISION N° DP 2023-02TER (Annule et remplace la décision du Président n° DP 2023-02BIS)  
EN DATE DU 26 JUIN 2023  
AIRE DE JEUX ROUSSILLE : TRAVAUX BACS DE RÉTENTION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre de l'aménagement du plan d'eau de la Roussille à Châtelus-Malvaleix la mise en place de bacs de rétention apparaît comme indispensable.

Un nouveau devis de 5 500,00 € HT est présenté par le Réseau Creusois des SIAE.

**Le président a décidé**

- D'ACCEPTER la prise en charge de cette dépense à hauteur de 5 500, 00 HT.

\*\*\*\*\*

## AFFAIRES DIVERSES

Le Président Guy MARSALEIX :

*-Un article paru dernièrement dans la presse locale (La Montagne) relate que le Président de l'Agglomération du Grand Guéret, Éric CORREIA, aurait proposé de participer financièrement à l'investissement sur la réalisation du projet de piscine à Guéret, et que le Président de la CCPCM n'aurait pas souhaité répondre favorablement à la demande.*

*Guy MARSALEIX précise qu'il n'a pas refusé la proposition faite mais que celle-ci est restée verbale et non officielle à ce jour. Et de rajouter que la Communauté de communes Porte de la Creuse en marche est en attente d'un courrier de la part de la CAGG avec le détail de la demande afin de l'étudier.*

\*\*\*

- La date du prochain conseil communautaire n'est pas arrêtée ce jour.

Il devrait avoir lieu fin septembre ( vers le 20 ) à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-Domains.

\*\*\*\*\*

*Fin de séance à 21h10*

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

**Didier THÉVENET**



**Guy MARSALEIX**

